

Squashes - Bonification du prix

Encourager la production de squashes de qualité pour le marché export.

Modalités de l'aide

Convention Agence rurale/FCTE.

43 F/kg de bonification versée aux producteurs pour la variété Delica et 40 F/kg pour les autres variétés de squashes marchands exportés et vendus au Japon, en Nouvelle-Zélande et en Corée du Sud.

Bonification versée aux producteurs par la FCTE.

Pièces justificatives à fournir

- [Déclaration de plantation de semis de squashes 2024.docx](#) (60.28 Ko)
- Photocopie de la carte agricole de l'année en cours

Conditions à remplir

Être en contrat avec la FCTE

Date limite de reception : 13 décembre 2024

Yannick FULCHIRON

Chargé de mission

 [260960](tel:260960)

 contact@agencerurale.nc